

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 avril 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 99 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHÉL - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Frédéric GUELLE - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Nassera BENMARNIA représentée par Pierre HUGUET - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Joël CANICAVE représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - David GALTIER représenté par Camélia MAKHLOUFI - Bruno GILLES représenté par Roland GIBERTI - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Prune HELFTER-NOAH représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Martin CARVALHO - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Anthony KREHMEIER - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA.

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCESDE 007-193/21/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée au titre de l'exercice 2021 - Approbation d'une convention

Avis du Conseil de Territoire

DPEATSV 21/19266/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En outre, le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence « AMP2R » rappelle trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et la transition écologique.

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de déplacements urbains PDU. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités.

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient pris en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

I - Présentation de l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée :

L'association de loi 1901, créée en 2009, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée dit « LEHV » est un réseau d'entrepreneurs ayant pour objet de représenter et fédérer les entreprises des zones d'activité du Sud et de l'Est marseillais.

Premier relai d'information et de mise en relation sur ce vaste territoire économique, LEHV apporte des solutions concrètes aux problématiques des décideurs et chefs d'entreprise.

Nb : Le territoire Est constitue un périmètre d'intervention vaste et hétérogène. Il concentre plus de 4000 entreprises avec au moins un salarié soit 28% des emplois de la Ville de Marseille.

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

II - Chiffres Clés 2020 :

- 325 adhérents (214 en 2019 : soit une augmentation de +65%)
- 10 membres du CA
- 5 commissions composées de dirigeants d'entreprises
- 2 permanents

III - Missions :

L'association a pour but :

- d'accueillir, informer, coordonner et mettre en réseau ses entreprises adhérentes,
- de promouvoir l'image des zones d'activités et des entreprises occupantes,
- de représenter les intérêts des entreprises des ZA auprès des collectivités, administrations, services publics et autres interlocuteurs représentatifs de la vie économique,
- de contribuer à mener à bien des actions visant à améliorer le développement économique des entreprises et le cadre de vie des salariés (emploi, services aux salariés...)
- de réaliser ou faire réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus.

Ces objectifs se traduisent dans les faits par un ambitieux programme d'animation qui se concentre sur 4 axes principaux : la mobilité, l'emploi, le marketing territorial et la recherche de synergies interentreprises.

IV- Résultats 2020 :

Actions en faveur du réseau inter-entreprises :

Durant l'année 2020 une cinquantaine d'événements ont été organisés, ceux-ci ont pris différentes formes :

- Petits déjeuners
- After-work
- 10 Déjeuners Business (dont 5 en présentiel)
- 1 soirée « Grands événements »
- 12 Rdv des experts (visioconférence organisée tous les mardis à 18H00 durant la crise sanitaire)
- Edition de 3 revues économiques

Pérennisation et développement d'une nouvelle commission : outre les commissions déjà existantes (industrie, formation, commerce, Capelette) une nouvelle commission « start up » a vu le jour en octobre 2020.

Actions en faveur de la mobilité :

L'association lauréate de l'Appel à Projets « Solu-mob » lancé par la Métropole, a obtenu une subvention de 94 750 € contribuant à :

- La création d'une plateforme de co-voiturage
- La mise en place de navettes desservant les entreprises du territoire
- La création d'événements incitant les salariés à ne pas utiliser leurs voitures ou encore la mise à disposition de modes de transports alternatifs à la voiture (comme le vélo).

Dans le cadre de son action en faveur de l'amélioration de la mobilité, l'association LEHV est à l'initiative de la mise en œuvre d'un PDMIE (Plan de Mobilité Inter-Entreprises ou PDMEC : Plan de Mobilité Employeurs Commun selon la terminologie de la Loi d'Orientation des Mobilités) pour le territoire Est.

En 2020, l'association avec l'ambition d'accélérer cette mise en œuvre, a scindé ce plan en deux secteurs distincts, La Capelette, la Valentine. En soutien à ce projet ambitieux, la DGA Mobilité a accordé une subvention de 20 000 € (délibérée le 19/12/2019).

Un premier travail de diagnostic des flux et des besoins permet à LEHV de rassembler l'ensemble des entreprises sur ces deux zones d'intervention. A la Valentine, où d'importantes entreprises sont implantées (Arkema, Heineken, Leroy Merlin, Ikea, Panzani, Novotel & Ibis Hotel, Decathlon, Etablissement Français du Sang, Casino, Printemps...), d'une part, et sur la Capelette où l'on peut noter la présence de la Société des Eaux de Marseille, Pole Emploi, Henry Blanc, Delta Assurance ...

Nonobstant les impacts forts de la crise sanitaire liée à la Covid-19, ces actions sont poursuivies en 2021 dans le cadre de la commission mobilité de l'association.

Sur la base d'un public cible minimum de 1200 salariés pour chacun des deux secteurs, l'Association prévoit d'engager :

- L'animation de réunions
- L'aide d'un cabinet conseil expert pour la réalisation des plans d'actions et la formalisation des PDMEC
- La réalisation des supports de communication
- La mise en œuvre d'un événement de restitution

La mise en œuvre du plan d'actions de ces PDMEC répond par ailleurs aux besoins d'analyse de résultats des parties prenantes, par la mise en place d'indicateurs d'évaluation qui permettront de qualifier l'efficacité du dispositif et des fonds qui lui sont affectés.

Parmi eux :

- Nombre d'entreprises investies sur le projet (nombre de salariés représentés)
- Mise en place de solutions de transports alternatives à la voiture thermique solo
- Réduction du trafic routier sur la zone
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre

Actions en faveur de l'emploi :

- Participation active au forum emploi du 9/10 (5 mars 2020)
- Participation active au Job boost 2020 (26 novembre 2020)

V- Programme d'actions 2021 :

Actions en faveur du réseau inter-entreprises :

L'association LEHV a recruté un deuxième permanent, afin de renforcer l'animation et la promotion du réseau.

Le programme d'animations aura pour vertu de dynamiser le territoire en multipliant :

- Les rencontres entre les entreprises
- D'impliquer leurs adhérents
- D'attirer de nouvelles entreprises.

Au total 50 événements seront programmés sur 2021 :

- Déjeuners business mensuels pour développer les réseaux.
- Grands rendez-vous : L'Assemblée Générale annuelle et Les Vœux sont les deux événements incontournables des acteurs économiques.
- Rencontres thématiques : groupes de travail par filière d'activité, « Commission Industrie », « Commission Commerce » « Commission Santé » et « Commission Capelette ».

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

- After-Work et Petit-Déj'.
- 2 évènements interzone « Job Boost » et « Business Buzz » facilitent la mise en relation des réseaux d'entreprises de l'Est Métropolitain (T2R).
- 1 évènement VIP : le « Club Partenaires » un évènement haut de gamme, réunissant les représentants des plus grandes entreprises du territoire.
- Evènements sportifs

Actions en faveur de l'emploi :

Implication aux forums de l'emploi organisés par la Mairie du 9/10, la Mairie du 11/12 et au forum « Vallée de l'Huveaune » : Job Boost.

Marketing territorial :

Poursuite des parutions d'une revue économique (biannuelle) : visibilité sur les projets de l'association, découvrir/s'inscrire aux événements et de promouvoir les adhérents et partenaires

Actions en faveur de la mobilité :

Poursuite du déploiement du plan de déplacement inter-entreprises de la Vallée de l'Huveaune par la mise en œuvre de deux PDMEC (Plan de Mobilité Employeur Commun) sur les secteurs de La Capelette et de La Valentine.

VI - Budget prévisionnel 2021 :

Le budget prévisionnel 2021 est en augmentation avec 286 375 euros (contre 230 000 en 2020)

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer au titre de l'année 2021, en apportant une subvention à hauteur de **20 000 euros** pour la compétence Développement Economique et **30 000 euros** pour la compétence Mobilité à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée soit un total de **50 000 euros**.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- La stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance, le soutien aux associations d'entreprises du territoire représente un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en terme de développement économique et d'emplois ;
- L'enjeu majeur, en terme de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les entreprises de son territoire ;
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le périmètre du territoire Marseille-Provence, secteur de l'Huveaune-vallée, en leur proposant des services adaptés.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de **50 000 euros** à l'association « Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » au titre de l'année 2021, décomposée comme suit :

- **20 000 euros** pour la compétence Développement Economique
- **30 000 euros** pour la compétence Mobilité

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021